



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
23 janvier 2019
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement
Dixième session
Genève, 3-6 décembre 2018

**Rapport de la Commission de l'investissement,
des entreprises et du développement sur
sa dixième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 3 au 6 décembre 2018



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Conclusions concertées	3
A. L'investissement et l'entrepreneuriat au service du développement	3
B. Science, technologie et innovation au service du développement des entreprises.....	4
II. Résumé du Président	6
A. Déclarations liminaires	6
B. Rapports des réunions d'experts	8
C. L'investissement et l'entrepreneuriat au service du développement	8
D. Science, technologie et innovation au service du développement des entreprises.....	12
E. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.....	15
F. Questions diverses	16
III. Questions d'organisation.....	16
A. Ouverture de la session	16
B. Élection du Bureau	17
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	17
D. Séance plénière de clôture	17
E. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement	18
Annexe	
Participation	19

I. Conclusions concertées

A. L'investissement et l'entrepreneuriat au service du développement

(Point 4 de l'ordre du jour)

La Commission de l'investissement, des entreprises et du développement,

1. *Constate* avec préoccupation que les flux d'investissement étranger direct n'ont pas encore retrouvé leurs niveaux d'avant la crise et ont considérablement diminué tant dans les régions développées que dans les régions en développement, alors que l'investissement demeure la principale source de financement du développement ;

2. *Prie* le secrétariat de continuer à analyser les plus récentes tendances et politiques mondiales dans le domaine de l'investissement et de l'entreprise au service du développement, et lui demande de continuer de rendre compte de manière suivie de ces tendances et de leurs incidences sur le développement ;

3. *Prend acte* des cadres directifs de la CNUCED dans le domaine de l'investissement et de l'entreprise au service du développement durable, par exemple le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable, le Plan d'action pour l'investissement au service des objectifs de développement durable, l'ensemble de réformes en faveur du régime d'investissement international, le Cadre directeur pour l'entrepreneuriat et le guide pratique pour le développement de la comptabilité ; et encourage la CNUCED à continuer d'en promouvoir l'utilisation en vue de faciliter l'investissement au service du développement durable ;

4. *Reconnaît* que les examens de la politique d'investissement et les activités de suivi correspondantes constituent un moyen essentiel d'aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable et félicite Cabo Verde et le Liban pour le succès des délibérations intergouvernementales consacrées à ces examens. *Prie* le secrétariat de continuer de procéder à ce type d'examen dans un cadre intergouvernemental afin de promouvoir l'échange de meilleures pratiques, et encourage les partenaires à soutenir financièrement le programme ;

5. *Demande* au secrétariat d'aider davantage les États membres en ce qui concerne les stratégies, politiques et outils à adopter et les meilleures pratiques à mettre en commun pour promouvoir et faciliter l'investissement, en particulier l'investissement étranger direct à l'appui du développement, notamment par ses travaux sur les accords internationaux d'investissement, sur la promotion et la facilitation de l'investissement, sur les guides de l'investissement et sur le Programme de facilitation des affaires ;

6. *Se félicite* des travaux de recherche et d'analyse approfondis menés par le secrétariat de la CNUCED sur l'investissement et le développement des entreprises et de ses travaux innovants sur les questions nouvelles, notamment le *World Investment Report* (Rapport sur l'investissement dans le monde), et attend avec intérêt la publication du rapport de 2019 et sa large diffusion ;

7. *Réaffirme* l'importance de l'investissement étranger direct et du développement du secteur privé pour la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que le rôle central du Forum mondial de l'investissement dans la mise en place d'un cadre universel et inclusif qui permettra de surmonter les principaux obstacles naissants au développement durable ;

8. *Encourage* la poursuite de la coopération avec les commissions régionales compétentes de l'ONU en ce qui concerne le recours au partenariat public-privé pour soutenir l'investissement et l'entreprise au service du développement ;

9. *Se félicite* des travaux en cours sur les accords d'investissement et les politiques d'investissement qui favorisent une meilleure compréhension des questions liées aux accords internationaux d'investissement et de leurs incidences sur le développement, et encourage le secrétariat de la CNUCED à poursuivre son examen holistique des questions

liées à ces accords, notamment son programme de réunions et de consultations avec les États membres ;

10. *Félicite* le secrétariat de la CNUCED pour l'organisation très réussie du Forum mondial de l'investissement de 2018, accueille avec satisfaction les résultats de ce forum et souligne leur pertinence pour le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Reconnaît qu'il importe que la communauté internationale et les entreprises privées poursuivent leur dialogue sur la question des investissements au service des objectifs de développement durable ;

11. *Souligne* le rôle important qui revient à la table ronde des ambassadeurs sur l'investissement dans les objectifs de développement durable en tant que lieu d'échanges entre toutes les organisations internationales ayant leur siège à Genève, le secteur privé et la société civile, sur la question du financement et de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable, et encourage le secrétariat de la CNUCED à prendre des mesures concrètes, en consultation avec les États membres, pour faciliter ce processus avant sa onzième session en 2019 ;

12. *Réaffirme* que l'entrepreneuriat est l'un des principaux moteurs de la création d'emplois, de la croissance économique et du développement inclusif, prend note du projet de résolution sur l'entrepreneuriat au service du développement durable dont l'Assemblée générale est saisie (A/C.2/73/L.35/Rev.1)¹ et de la mention spécifique du programme Empretec qui y est faite, se félicite de l'élaboration de stratégies de développement de l'entrepreneuriat visant certains groupes de population, notamment les femmes et les jeunes, prie le secrétariat de poursuivre la mise en œuvre et la consolidation des programmes de renforcement des capacités y afférents, dont le programme Empretec et le programme de promotion des relations interentreprises, et encourage les partenaires en mesure de le faire à soutenir financièrement ces programmes.

B. Science, technologie et innovation au service du développement des entreprises

(Point 5 de l'ordre du jour)

La Commission de l'investissement, des entreprises et du développement,

1. *Réaffirme* qu'il incombe à la CNUCED d'aider les pays en développement à participer effectivement aux discussions internationales sur l'accès à la technologie et le partage des connaissances, et d'identifier les options et les meilleures pratiques, conformément aux paragraphes 38 f) et 45 du Maafikiano de Nairobi ;

2. *Réaffirme* le rôle crucial de la science, de la technologie et de l'innovation dans l'exploitation des possibilités de développement, y compris celles créées par l'économie numérique, l'importance des cadres nationaux, régionaux et internationaux pour l'adoption des nouvelles technologies, et la nécessité de soutenir la croissance, le progrès et l'évolution des capacités d'innovation des entreprises, notamment au moyen de programmes de renforcement des capacités, en particulier pour les entreprises qui sont davantage susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, par exemple en fournissant un moyen de créer des emplois et d'autonomiser les femmes et les jeunes ;

3. *Reconnaît* que le financement et l'investissement jouent un rôle fondamental dans l'évolution technologique et l'innovation, et qu'il faut mobiliser des ressources publiques et privées substantielles pour permettre aux entreprises innovantes de tirer véritablement parti des possibilités offertes par l'économie numérique ;

4. *Se félicite* des travaux de recherche de la CNUCED sur la science, la technologie et l'innovation et les technologies de l'information et de la communication, notamment de la publication du *Technology and Innovation Report 2018* (Rapport sur la

¹ Le 20 décembre 2018, l'Assemblée générale a adopté ce projet, devenu résolution 73/225 sur l'entrepreneuriat au service du développement durable.

technologie et l'innovation), document phare qui nourrit le dialogue stratégique sur les technologies de pointe au service du développement durable ;

5. *Se félicite* de la publication prochaine, sous son nouveau titre, du *Rapport 2019 sur l'économie numérique*, qui a pour objectif d'éclairer le discours directif sur l'entrepreneuriat numérique et d'améliorer la compréhension des choix stratégiques possibles dans le domaine en évolution rapide du commerce électronique et de l'économie numérique, en particulier dans les pays en développement ;

6. *Réaffirme* la nécessité de mener des travaux de fond sur les questions concernant la science, la technologie et l'innovation au service du développement dans le cadre des activités intergouvernementales de la CNUCED, notamment au sein du Conseil du commerce et du développement, selon qu'il conviendra, pour examiner les politiques visant à mettre véritablement la science, la technologie et l'innovation au service d'un développement durable et plus inclusif, et pour réduire la fracture numérique dans les pays et entre eux ;

7. *Reconnaît* que la semaine du commerce électronique de la CNUCED joue un rôle important en vue d'amorcer et de stimuler le dialogue et le consensus sur les principaux aspects de l'économie numérique et les liens entre celle-ci et le développement, notamment dans le cadre de manifestations régionales telles que la semaine du commerce électronique en Afrique, axée sur les besoins particuliers aux niveaux local et régional, afin que l'économie numérique en pleine évolution contribue à un développement inclusif et à la prospérité pour tous ;

8. *Salue* les activités d'assistance technique menées par la CNUCED dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation et des technologies de l'information et de la communication, y compris les examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation, les stratégies nationales de commerce électronique et les évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique pour les pays les moins avancés, et encourage les partenaires à soutenir davantage ces activités ;

9. *Encourage* le secrétariat à continuer de procéder à des évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique pour tous les pays en développement intéressés ;

10. *Invite* le secrétariat à étudier les moyens de mobiliser des ressources supplémentaires pour accroître la portée de ses activités liées à l'économie numérique ;

11. *Se félicite* du rôle actif que joue la CNUCED en tant que cochef de file de l'Équipe spéciale interinstitutions du Mécanisme de facilitation des technologies de l'ONU et de l'appui fonctionnel qu'elle apporte aux activités de renforcement des capacités de l'Équipe spéciale interinstitutions ;

12. *Invite* le secrétariat de la CNUCED à poursuivre sa collaboration avec la Banque de technologies pour les pays les moins avancés en ce qui concerne la fourniture de services consultatifs et le renforcement des capacités s'agissant de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation et à l'étendre à des domaines tels que la préparation au commerce électronique dans les pays les moins avancés ;

13. *Prie* le secrétariat de continuer à favoriser la formation d'un consensus par l'échange de données d'expérience et l'apprentissage mutuel sur les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation dans l'optique d'un développement inclusif et durable, de la tenir informée de l'évolution des meilleures pratiques dans ce domaine, de faire en sorte que l'interaction fructueuse entre ses activités et les travaux menés pour la Commission de la science et de la technique au service du développement se poursuive, et de tenir compte des meilleures pratiques en matière de coopération technique et de renforcement des capacités pour la mise au point de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation.

*Séance plénière de clôture
6 décembre 2018*

II. Résumé du Président

A. Déclarations liminaires

1. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général de la CNUCED a déclaré que l'investissement stagnait depuis le début de la crise financière mondiale de 2008-2009. En outre, les flux d'investissement étranger direct (IED) n'étaient pas à l'abri des conséquences du recul de la mondialisation. En 2017, l'IED mondial avait chuté de 23 %, tendance à la baisse qui s'était poursuivie en 2018, les flux diminuant dans toutes les régions.

2. L'appui à l'investissement mondial en faveur du développement durable était une considération essentielle pour tous. Le programme ambitieux des objectifs de développement durable (ODD) était difficile à exécuter, même sans tenir compte des menaces qui pesaient sur l'économie mondiale et le multilatéralisme. La faiblesse des investissements était particulièrement préoccupante car l'investissement des entreprises multinationales dans les chaînes de valeur mondiales était l'un des moteurs de l'économie mondiale. Pour atteindre les ODD, il fallait combler le déficit d'investissement dans les pays en développement. Les partenariats public-privé pouvaient jouer un rôle central à cet égard, et la CNUCED s'efforçait d'inciter le secteur privé à contribuer à la réalisation de ces objectifs.

3. Plusieurs représentants ont fait remarquer que l'IED avait chuté de 41 % au premier semestre de 2018. Compte tenu de l'actuel climat de l'investissement, il était de nouveau nécessaire de renforcer le multilatéralisme et les partenariats afin de contrer le déclin de l'IED et de promouvoir l'investissement.

4. De nombreuses délégations ont salué la qualité de l'analyse développée par la CNUCED dans son programme de travail sur l'investissement et l'entreprise, la pertinence des activités exécutées et les résultats obtenus en vue d'aider les pays en développement à progresser dans la réalisation des ODD, en particulier en ce qui concerne les six cadres de base servant à l'élaboration de politiques relatives à l'investissement et aux entreprises dans les trois domaines d'action. La CNUCED menait en outre d'importants travaux de recherche et d'analyse sur les flux d'IED et les tendances de l'investissement, présentés par exemple dans le *World Investment Report 2018* (Rapport sur l'investissement dans le monde), qui donnait une analyse utile des nouvelles politiques industrielles sous l'angle de l'investissement. Les examens de la politique d'investissement et les rapports de suivi fournissaient des recommandations précieuses, assorties d'une assistance technique, ce qui aidait les pays à avancer sur les thèmes prioritaires liés au développement durable. Les programmes de renforcement des capacités de la CNUCED, notamment concernant la promotion de l'investissement, le développement des entreprises, la comptabilité et la publication, aidaient également les pays à mettre au point des projets finançables concernant les objectifs de développement durable.

5. S'agissant des politiques internationales d'investissement, la CNUCED apportait un appui précieux aux initiatives de réforme du régime international de l'investissement axées sur le développement, ainsi qu'une assistance aux États membres. Deux États membres ont instamment prié la CNUCED de poursuivre ses travaux dans ce domaine.

6. Le programme de travail avait également eu un impact sur le développement des entreprises, compte tenu en particulier de la qualité et de la pertinence du programme Empretec et du Cadre directeur pour l'entrepreneuriat, s'agissant de donner des orientations aux États membres en vue d'améliorer leur compétitivité.

7. Le Forum mondial de l'investissement de 2018 avait été un succès retentissant, marqué par des débats de grande qualité, des possibilités de dialogue avec le secteur privé, la participation de multiples parties prenantes et des manifestations et initiatives spéciales, notamment sur le climat et les questions de genre.

8. Rejoignant l'avis des délégations, le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a déclaré que le Forum avait réuni de nombreux participants, dont certains de haut rang, et un large éventail de parties prenantes, ce qui en faisait le principal lieu où

les parties du monde entier intéressées par l'investissement et le développement se rencontrent. Cela montrait que le Forum était une plateforme qui encourageait le dialogue, lequel débouchait sur des propositions et des moyens d'action conçus pour aider les États membres à continuer de progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable.

9. S'agissant des tendances générales de l'investissement, le Directeur a expliqué que les flux d'investissement étaient restés inférieurs au pic de 2007. La forte baisse des flux d'IED au cours du premier semestre de 2018 avait été causée en grande partie par les rapatriements de bénéfices des entreprises multinationales américaines faisant suite à des réformes fiscales ; cette baisse n'était pas attribuable aux flux d'investissements liés aux fusions – acquisitions ou aux intentions d'achat d'actifs réels. L'évolution de la politique d'investissement se caractérisait par un renforcement des restrictions et réglementations. À la fin octobre 2018, on dénombrait 3 339 accords internationaux d'investissement – le chiffre le plus faible depuis 1988 – et le nombre de résiliations était presque égal à celui des nouveaux accords conclus. S'agissant du développement des entreprises, on avait enregistré une croissance considérable du nombre de créations d'entreprises en 2017 ; selon les estimations, 12,5 % de la population en âge de travailler dans les pays étudiés avaient créé une entreprise ou étaient en train de le faire. La disparité entre les sexes en matière d'entreprenariat semblait en outre s'atténuer.

10. S'agissant de la communication de données financières et non financières, le Directeur a dit que le nombre de gouvernements qui appliquaient les normes comptables internationales pour le secteur public devrait être multiplié par plus de six au cours des cinq années à venir.

11. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique a proposé qu'à l'occasion des futurs débats sur le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, les États membres envisagent de rebaptiser la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement de façon à tenir compte de la composante technologie et innovation de son mandat et à mieux faire connaître cet aspect important des travaux de la CNUCED.

12. La Division de la technologie et de la logistique avait publié en 2018 la dernière édition du *Technology and Innovation Report* (Rapport sur la technologie et l'innovation), qui traitait des technologies de pointe au service du développement durable. Ce rapport avait été présenté à l'Assemblée générale, dont le Président avait salué l'analyse axée sur l'être humain qui y était développée et la présentation qui y était faite des enjeux et des perspectives pour les entreprises et les décideurs. La Division avait pour l'heure procédé à 15 évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique. En 2018, elle s'était occupée des stratégies de commerce électronique d'Oman et du Rwanda et se chargerait bientôt de celle du Botswana. Plusieurs pays – Botswana, Lesotho, Panama, Sri Lanka et Zambie – avaient présenté des demandes d'examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation, et des examens étaient en cours en Éthiopie et en Ouganda. La Directrice a remercié la Commission d'avoir donné des orientations sur la nouvelle méthode à suivre pour les examens en cours d'achèvement.

13. En outre, la Division avait récemment organisé plusieurs activités et ateliers de renforcement des capacités, notamment en collaboration avec le Gouvernement chinois.

14. La CNUCED collaborait avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en vue de renforcer les synergies entre la Commission de la science et de la technique au service du développement et la Commission de la condition de la femme et engagerait des discussions sur le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans les questions de genre et concernant l'objectif de développement durable 5.

B. Rapports des réunions d'experts

(Point 3 de l'ordre du jour)

Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable sur sa sixième session

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

15. La Commission a pris note du rapport de la session publié sous la cote TD/B/C.II/MEM.4/18.

Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa trente-cinquième session

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

16. La Commission a pris note du rapport publié sous la cote TD/B/C.II/ISAR/87, a fait siennes les conclusions concertées du Groupe d'experts figurant dans le rapport et a approuvé l'ordre du jour provisoire que le Groupe avait proposé pour sa trente-sixième session.

C. L'investissement et l'entrepreneuriat au service du développement

(Point 4 de l'ordre du jour)

Examen de la politique d'investissement de Cabo Verde

17. Les participants ont procédé à l'examen du rapport relatif à la politique d'investissement de Cabo Verde (UNCTAD/DIAE/PCB/2018/2).

18. Dans ses observations liminaires, le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a décrit les tendances récentes de l'IED à Cabo Verde et souligné le rôle de celui-ci dans la transformation de l'économie du pays. Après être sorti de la catégorie des pays les moins avancés en 2007, Cabo Verde avait entrepris des réformes pour compenser la perte de l'aide publique au développement et des préférences commerciales qui y étaient associées et pour atténuer les incidences de la crise financière mondiale. L'emplacement stratégique du pays, ses avantages comparatifs dans le tourisme et la pêche, ses grands réseaux de diaspora et la stabilité de son cadre politique et directif comptaient parmi les facteurs clefs de diversification de l'économie au moyen de l'IED. Le Directeur a félicité le Gouvernement d'avoir entrepris des efforts sérieux pour réformer l'environnement économique, mais il a appelé à l'adoption d'une politique plus volontariste pour mobiliser l'investissement et l'orienter vers la réalisation des objectifs de développement durable.

19. Le Ministre d'État, chargé des affaires parlementaires et de la présidence du Conseil des ministres et Ministre des sports de Cabo Verde a déclaré que le rapport relatif à l'examen était un document stratégique qui guiderait les réformes. Les recommandations qui en étaient issues aideraient Cabo Verde à atteindre ses objectifs, notamment en termes de croissance économique durable et inclusive, ainsi que de création d'emplois. Le Gouvernement avait récemment publié un plan de réformes visant à accroître les bénéfices du tourisme. Conformément aux conclusions de l'examen, les autorités avaient récemment adopté des mesures pour améliorer encore l'environnement économique, lesquelles portaient notamment sur la promotion d'un écosystème financier composé d'institutions qui s'employaient à améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) au crédit, sur la création d'un service de la compétitivité, sur la mise en œuvre de réformes institutionnelles visant à améliorer la prestation des services publics, sur l'adoption des mesures de facilitation du commerce, y compris pour les jeunes entreprises, sur l'immatriculation des entreprises, sur l'accès à l'électricité et sur la simplification du paiement des impôts.

20. La Présidente de Cabo Verde Trade Invest a souligné les avantages comparatifs du pays et son potentiel d'attraction de l'IED. Commentant les obstacles que son pays devait surmonter, elle a dit que Cabo Verde Trade Invest avait élaboré un nouveau plan

stratégique. Ce plan tenait compte des recommandations issues de l'examen, en particulier celles concernant le ciblage des investisseurs, les services de suivi et la sensibilisation. La Présidente a donné un aperçu des priorités de la politique de promotion de l'investissement et des exportations, y compris dans le secteur du tourisme, et a souligné l'importance de la diversification économique.

21. Appelant l'attention sur une série de mesures et de réformes visant à améliorer la compétitivité et à attirer l'IED, le conseiller spécial du Premier Ministre de Cabo Verde a souligné que l'examen venait à point nommé pour aider à faire avancer ces initiatives, et a déclaré que le Gouvernement tiendrait son engagement d'appliquer ces recommandations.

22. Le chef du Service des politiques d'investissement de la CNUCED a déclaré que, malgré les effets globalement positifs de l'IED sur Cabo Verde, certains de ses avantages n'avaient pas été largement partagés en raison de la mauvaise connectivité et des inégalités de développement entre les îles, du manque de diversification et de la faiblesse des liens entre investisseurs étrangers et entreprises locales. De nouvelles réformes s'imposaient, notamment le réexamen du recours aux contrats d'investissement et l'adoption d'une approche plus équilibrée entre promotion et protection de l'investissement. L'approche stratégique des politiques, outils et initiatives était utile lorsqu'on cherchait à maximiser les incidences que l'IED dans le tourisme avait sur le développement durable, et il était important de développer de nouveaux segments de l'industrie du tourisme, comme les activités commerciales, la culture et l'aventure. En outre, il fallait améliorer la durabilité environnementale et sociale, renforcer les politiques d'entrepreneuriat et resserrer les liens avec les fournisseurs locaux afin de créer des emplois et de contribuer à l'obtention de résultats plus équilibrés sur les plans économique et social.

23. Toutes les délégations, y compris celles représentant des organisations internationales, ont félicité Cabo Verde d'avoir entrepris cet examen. Elles ont reconnu les nombreuses possibilités qui s'offraient au pays et les efforts déployés par le Gouvernement et l'ont encouragé à appliquer les recommandations avec l'aide de la CNUCED. Des délégations ont salué l'ouverture du régime, qui contribuait à séduire les investisseurs. De nombreux représentants ont souligné le rôle central joué par la CNUCED dans la fourniture d'une assistance technique dans le domaine de l'investissement au service du développement durable et ont souligné la pertinence des conclusions et recommandations issues de l'examen. Une délégation a décrit le partenariat fructueux noué avec Cabo Verde en matière d'aide budgétaire et d'aide au développement en lien avec la politique d'investissement, et un autre a fait part de l'expérience vécue par son pays en tant que partenaire dans le développement du tourisme et des infrastructures de transport.

24. Un représentant du secteur privé a félicité Cabo Verde de prendre des mesures pour améliorer son environnement économique et a insisté sur l'importance des mesures à mettre en œuvre pour stimuler le développement du secteur privé, comme cela avait été souligné dans l'examen.

25. L'Ambassadrice et Représentante permanente de Cabo Verde auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et le Ministre d'État, chargé des affaires parlementaires et de la présidence du Conseil des ministres et Ministre des sports ont remercié la CNUCED et toutes les délégations pour leur participation à l'examen et leur contribution à l'exposé et ont réaffirmé l'engagement du Gouvernement d'appliquer les recommandations afin d'améliorer l'environnement commercial.

26. Le secrétariat s'est déclaré pleinement résolu à aider Cabo Verde à mettre en œuvre les recommandations issues de l'examen et a invité les partenaires de développement à apporter leur appui.

Examen de la politique d'investissement du Liban

27. Les participants ont procédé à l'examen du rapport relatif à la politique d'investissement du Liban (UNCTAD/DIAE/PCB/2017/11).

28. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général de la CNUCED a constaté que, malgré des difficultés importantes ayant trait notamment au contexte régional, les entrées d'IED avaient bien résisté, ce qui pouvait s'expliquer par l'ouverture du pays au commerce,

par sa situation stratégique, par le dynamisme de son secteur privé et par la qualité de son enseignement. Le Secrétaire général a salué les efforts que le Gouvernement libanais déployait pour améliorer le climat du commerce et de l'investissement, et a souligné la pertinence de l'examen de la politique d'investissement pour la poursuite des réformes. La mise en œuvre des recommandations issues de l'examen pourrait aboutir à des transformations concernant le type d'investissements attirés et la création d'emplois, ce qui aiderait le pays à atteindre ses objectifs nationaux de développement et les objectifs de développement durable.

29. Se félicitant de l'examen, l'Ambassadeur et Représentant permanent du Liban auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED a insisté sur la coopération fructueuse nouée entre la CNUCED et le Gouvernement libanais dans le cadre de l'élaboration du rapport. Approuvant les recommandations au nom de son Gouvernement, il a déclaré que l'examen était la première étape de la réforme et que ses conclusions seraient précieuses pour l'élaboration des politiques nationales. Le Gouvernement était fermement résolu à mettre en œuvre les recommandations issues de l'examen.

30. Un représentant de l'Autorité libanaise pour le développement de l'investissement a présenté les principales difficultés que le pays rencontrait lorsqu'il essayait d'attirer l'IED. Il a dit que l'examen avait mis en lumière non seulement les difficultés auxquelles le pays était confronté, mais aussi le potentiel qu'il recelait. Des mesures ont été prises pour commencer à mettre en œuvre les recommandations formulées dans l'examen, notamment deux plans d'action visant à numériser les services publics et à faciliter les procédures pour les entreprises.

31. Résumant les principales conclusions et recommandations issues de l'examen, le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a décrit les bons résultats obtenus par le Liban en matière d'IED depuis le milieu des années 1990 et sa résilience à la suite de la crise financière de 2008. Le chômage des jeunes et les pénuries d'énergie comptaient parmi les principaux problèmes sociaux et économiques que le pays devait résoudre. S'agissant du cadre juridique et réglementaire, les principaux freins à l'investissement étaient une série de restrictions concernant l'entrée de l'IED, des retards dans la création d'entreprises, des faiblesses dans les régimes de la concurrence et du travail et l'insuffisance des capacités institutionnelles qui entravait l'application du cadre réglementaire. L'examen présentait une approche stratégique de la promotion de l'investissement et de son application aux secteurs des technologies de l'information et de la communication et aux secteurs utilisant ces technologies.

32. Un autre représentant de l'Autorité libanaise pour le développement de l'investissement a déclaré que le Gouvernement libanais avait, en application des recommandations formulées dans l'examen, adopté des outils d'administration en ligne tels que des dispositions législatives et des initiatives sur les transactions électroniques visant à faciliter la création d'entreprises.

33. Un large consensus se dégageait parmi les délégations quant à l'excellente qualité de l'analyse, des conclusions et des recommandations issues de l'examen. Les délégations ont félicité le Gouvernement libanais d'avoir entrepris cet examen et d'avoir pris des mesures pour améliorer l'environnement économique, notamment par la mise en œuvre de réformes concernant l'administration en ligne, et ont salué la résilience de son pouvoir d'attraction de l'IED. Plusieurs délégations ont souligné leur volonté d'entretenir la coopération avec le Liban, y compris dans différents domaines généraux de l'investissement. Des représentants ont demandé à la CNUCED d'apporter une assistance technique à leur pays et se sont dits prêts à entreprendre un nouvel examen ou, si celui-ci était achevé, à en évaluer l'impact dans un rapport de suivi. Il était en outre nécessaire que les partenaires de développement continuent d'appuyer ces efforts.

34. Des représentants d'organisations internationales et du secteur privé ont déclaré avec satisfaction que l'examen avait permis de mettre en évidence les goulets d'étranglement qui empêchaient le Liban d'attirer l'IED et se sont dits prêts à continuer d'aider le pays à améliorer le climat de l'investissement. De plus, l'examen devrait servir de référence clef pour les projets futurs. Un participant a approuvé la recommandation tendant à ce que les

restrictions de l'IED soient harmonisées avec les objectifs de développement du pays considéré.

35. Dans leurs observations finales, les représentants du Gouvernement libanais ont fait remarquer que les priorités de celui-ci concordaient avec les recommandations issues de l'examen.

36. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a déclaré que le secrétariat de la CNUCED était déterminé à appuyer les efforts que le Liban déployait pour attirer des investissements en faveur du développement durable et continuerait d'aider le pays à mettre en œuvre les recommandations issues de l'examen sous la forme d'une assistance technique et de services consultatifs. Il a également encouragé les partenaires de développement à soutenir l'action du Gouvernement.

Réunion-débat consacrée au suivi du Forum mondial de l'investissement de 2018

37. Pendant une réunion-débat consacrée aux résultats et à l'éventuel suivi du Forum mondial de l'investissement de 2018, des représentants permanents auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales se sont penchés sur la manière dont les politiques d'investissement et de développement des entreprises pouvaient contribuer à la réalisation des ODD. Cette réunion-débat faisait suite au besoin, exprimé lors de la table ronde de clôture tenue par les ambassadeurs à l'issue du Forum, de poursuivre la coopération entre les représentants permanents par la création d'une plateforme permettant à toutes les organisations internationales sises à Genève, au secteur privé et à la société civile de discuter de la question du financement et de l'investissement en faveur des ODD.

38. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a déclaré que le rôle principal du Forum était de débloquent des fonds pour le développement durable grâce à l'investissement et à l'activité entrepreneuriale. Il a dit que les résultats du Forum contribuaient directement à la stratégie du Secrétaire général de l'ONU visant à promouvoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Forum, dont les débats avaient été guidés par les cadres directifs de la CNUCED tels que le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable et le Cadre directeur pour l'entrepreneuriat, contribuait à la réalisation du premier objectif de la stratégie, qui consistait à faire en sorte que les politiques économiques et les systèmes financiers mondiaux soient en phase avec le développement durable. De même, la création d'une boîte à outils destinée au financement des ODD et la mise en place de l'Initiative des bourses pour un investissement durable permettaient de mieux comprendre les problèmes qui se posaient en matière d'environnement, de société et de gouvernance et leur importance pour le financement. La publication d'un document actualisé sur la réforme du régime international d'investissement visant à améliorer la gouvernance mondiale de l'investissement contribuait à la réalisation du deuxième objectif de la stratégie, qui était de renforcer les stratégies de financement durable et les investissements aux niveaux régional et national. Le Forum avait également débouché sur l'élaboration d'un plan d'action tendant à ce que la communauté internationale de Genève contribue au financement des ODD. Les participants s'étaient efforcés de faciliter la réalisation du troisième objectif de la stratégie, à savoir l'accès équitable au financement, en examinant les moyens de promouvoir l'investissement dans les PMA et les pays en développement sans littoral, en publiant un guide pratique sur l'entrepreneuriat à l'intention des migrants et des réfugiés et en envisageant de nouvelles formes de financement, comme la technologie de la chaîne de blocs et la finance verte.

39. Les intervenants ont félicité la CNUCED du succès et des incidences qu'avait eues le Forum, ainsi que de sa contribution à l'action en faveur du développement durable. De nombreuses délégations se sont félicitées de l'intérêt de ses travaux et ont redit leur attachement à la mise en place d'une plateforme basée à Genève qui permettrait aux représentants permanents de nouer des partenariats et de dégager des synergies avec les parties prenantes concernées, afin de contribuer au financement et à l'investissement en faveur des ODD. Notant qu'on estimait qu'il manquait 2 500 milliards de dollars d'investissements par an pour réaliser ces objectifs dans les pays en développement et que les flux d'investissement mondiaux étaient en baisse, plusieurs intervenants ont réaffirmé la nécessité cruciale de créer un environnement propice à des investissements de qualité.

40. Plusieurs intervenants ont souligné l'importance des PME et la contribution que celles-ci pouvaient apporter à la réalisation des ODD, notamment en créant des emplois et en permettant aux femmes et aux jeunes d'avoir des revenus. La CNUCED avait mené une précieuse action de promotion du développement des entreprises, notamment en organisant des réunions ciblées dans le cadre du Forum. D'autres intervenants ont demandé que la CNUCED continue de fournir une assistance technique dans le domaine du développement des entreprises.

41. De l'avis d'autres intervenants, la CNUCED disposait d'un avantage comparatif en ce qu'elle était basée à Genève et avait le pouvoir de réunir les secteurs public et privé et d'autres parties prenantes concernées tels que d'autres organismes des Nations Unies, des organisations internationales, la société civile et le milieu universitaire. Un intervenant a dit que du fait de l'implantation stratégique de la CNUCED à Genève (pôle financier de premier plan qui accueillait de nombreuses organisations internationales et organisations non gouvernementales et quelque 130 organisations s'occupant de développement durable et de microfinancement), il fallait à tout prix créer dans cette ville un forum de discussion de haut niveau consacré au financement des ODD. Un autre intervenant a estimé que la CNUCED était pour les PMA l'organisme qui centralisait les questions liées à ces objectifs et a demandé que l'organisation continue de contribuer à l'examen des questions relatives à leur financement. Des intervenants ont fait observer que Genève offrait à la fois un cadre sans équivalent pour échanger les meilleures pratiques et la possibilité pour le secteur privé de collaborer à la réalisation des ODD.

42. Des intervenants ont recommandé que la table ronde des ambassadeurs proposée ouvre la voie à un débat régulier entre les représentants permanents, auquel participeraient des représentants du secteur privé et de la société civile afin que la dynamique de l'investissement et du financement en faveur des ODD soit préservée d'un forum mondial de l'investissement à l'autre. Dans un souci d'équilibre, un intervenant a proposé que la table ronde soit coprésidée sur une base tripartite par des représentants de pays développés, de pays en développement et de pays en transition et a proposé d'être l'un des présidents fondateurs. Le groupe se réunirait deux fois par an pour mieux faire comprendre l'investissement dans les ODD, et ses délibérations pourraient nourrir le Forum mondial de l'investissement en 2020 et d'autres réunions pertinentes. En outre, la Division de l'investissement et des entreprises pourrait fournir un appui logistique et technique.

43. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs délégations se sont déclarées favorables à la proposition tendant à ce que la table ronde des ambassadeurs soit régulièrement organisée et ont confirmé qu'elles étaient disposées à y participer. Une délégation a fait observer qu'il existait une complémentarité entre la proposition de table ronde consacrée à l'investissement dans les ODD et d'autres propositions de même nature. À cet égard, les participants à la réunion se sont mis d'accord sur les caractéristiques de la proposition, notamment sur sa portée mondiale et sur son orientation d'ensemble et de haut niveau. Un document de fond serait élaboré pour donner suite à cette proposition.

D. Science, technologie et innovation au service du développement des entreprises

(point 5 de l'ordre du jour)

44. Présentant ce point de l'ordre du jour, la Directrice de la Division de la technologie et de la logistique a appelé l'attention sur le document TD/B/C.II/39, intitulé « Science, technologie et innovation au service du développement des entreprises ». Les thèmes de la réunion-débat qui avait été organisée pour la session étaient en rapport avec les questions examinées dans ce document d'information, à savoir : la mobilisation de ressources en faveur du développement de la STI, l'établissement et le maintien de liens au sein des systèmes d'innovation et la nécessité d'exploiter l'entrepreneuriat numérique. Afin d'axer le débat sur des concepts pratiques, la réunion-débat a été organisée autour des problèmes et des solutions, et les intervenants ont présenté un ensemble diversifié d'expériences dans le développement de plateformes et d'entreprises numériques à forte croissance et à forte intensité de connaissances.

45. Dans son exposé, le premier intervenant a décrit l'expérience d'une entreprise éthiopienne spécialisée dans l'intelligence artificielle et les relations de cette société avec les décideurs et d'autres acteurs du système d'innovation. L'intelligence artificielle et le rôle qu'elle pouvait jouer dans l'économie faisaient l'objet de bon nombre d'idées fausses, car de nombreux responsables politiques ne comprenaient pas qu'elle pouvait être utile au règlement des problèmes de développement en Afrique ou la considéraient comme un luxe. La peur du changement, le manque de compétences humaines, la rigidité et la nature non concurrentielle des marchés, l'obsolescence des politiques réglementaires et le manque de financement constituaient les principales préoccupations. L'intervenant a noté avec une préoccupation particulière qu'en l'absence d'une action forte et positive des pouvoirs publics, les problèmes ne seraient pas réglés, car les décideurs continuaient de réexaminer des questions dépassées et ne parvenaient pas à concevoir des priorités adaptées aux enjeux actuels et futurs du développement. Les facteurs qui augmentaient les chances d'obtenir des résultats positifs étaient le grand nombre de jeunes en Éthiopie en particulier et en Afrique en général, la hausse des investissements, les progrès faits dans l'enseignement supérieur, l'évolution du comportement des jeunes et du grand public vis-à-vis de la technologie, le renforcement du secteur privé et l'accroissement du potentiel d'exportation des technologies et des entreprises numériques.

46. Le deuxième intervenant a présenté les conclusions de la Commission économique pour l'Europe sur les entreprises à forte croissance. Il n'y avait pas suffisamment de données pour corroborer le rôle important que les PME étaient censées jouer dans la croissance et l'innovation. Dans les États membres de la Commission, ces entreprises n'étaient pas aussi productives, aussi novatrices ou aussi capables de créer des emplois et d'exporter qu'on le supposait généralement. Toutefois, un petit groupe d'entreprises à forte croissance obtenait de meilleurs résultats que les autres et contribuait de façon disproportionnée à la croissance, à l'emploi et à la productivité. Ces entreprises présentaient plusieurs traits distinctifs. Si elles utilisaient la technologie de manière plus efficace, elles œuvraient rarement dans la recherche technologique de pointe. Elles étaient également plus à même de comprendre les marchés et les clients. Leurs chefs et leurs dirigeants étaient motivés par l'opportunité – ils n'étaient pas entrepreneurs par nécessité, c'est-à-dire par manque de perspectives d'emploi. Ces entreprises disposaient également d'un personnel très compétent, de réseaux et de liens au sein de leur écosystème. Enfin, elles bénéficiaient des regroupements et de la diffusion des connaissances dans leur région. Les principales difficultés que rencontraient ces entreprises étaient les risques technologiques et les obstacles réglementaires. Pour que le soutien des pouvoirs publics aux entreprises à forte croissance porte ses fruits, il fallait que les décideurs comprennent le rôle que la technologie et l'innovation jouaient dans la transformation économique, en particulier en vue de permettre l'apprentissage et le renforcement des compétences productives des entreprises.

47. Le troisième intervenant a examiné le rôle des parcs scientifiques et technologiques et des pépinières d'entreprises dans la promotion d'une croissance et d'un développement fondés sur la technologie, en mettant l'accent sur la manière dont ces moyens d'action pourraient répondre aux besoins des jeunes entreprises dans l'économie numérique. Le succès des parcs technologiques, des pépinières d'entreprises et des regroupements d'entreprises reposait sur divers éléments, l'un des plus courants étant la disponibilité de services d'appui à forte valeur ajoutée. Il fallait trouver un juste équilibre entre la fourniture de services technologiques et l'investissement dans des infrastructures matérielles de qualité. Bien qu'il n'y ait pas de modèle idéal, l'objectif était d'améliorer la mise en réseau et la collaboration et d'accroître la valeur ajoutée. Étant donné la nature stratégique de la numérisation, l'accès à l'Internet à haut débit était une condition préalable fondamentale, et les gouvernements devaient investir dans l'établissement de dorsales nationales et de connexions aux réseaux internationaux.

48. Les difficultés financières étaient un problème bien connu pour les PME des pays en développement. Les banques n'étaient généralement pas en mesure d'assurer un financement, et les PME pouvaient mieux répondre à leurs besoins en recherchant des fonds propres auprès de fonds de démarrage, d'investisseurs providentiels et de la diaspora ou en se tournant vers le financement participatif, par exemple. Les décideurs devraient examiner la nécessité de soutenir davantage l'innovation dans les secteurs traditionnels

utilisant les technologies numériques, plutôt que dans les entreprises exclusivement informatiques. Le projet de parc scientifique et technologique en cours à Guayaquil (Équateur), qui privilégiait la santé, le tourisme et l'agroalimentaire était un exemple à suivre. L'accent mis sur le développement local s'ajoutait à l'appui habituel à l'infrastructure et aux activités des parcs scientifiques et technologiques.

49. La quatrième intervenante a déclaré que les PME africaines rencontraient plusieurs difficultés majeures dans la mise en place d'écosystèmes et de plateformes numériques. La première de ces difficultés était la fragmentation générale de l'écosystème et l'absence d'intégration verticale et d'approche par chaîne de valeur du développement industriel. En conséquence, l'Afrique exportait des emplois et importait de la pauvreté. La deuxième difficulté était le taux élevé de croissance démographique, qui engendrait un entrepreneuriat de nécessité, en particulier chez les femmes. La troisième difficulté était le manque d'accès au financement. Le capital-risque existait bel et bien, mais le capital initial faisait défaut. À des stades de croissance ultérieurs, le financement des entreprises dirigées par des femmes était particulièrement problématique. En effet, la participation des femmes chutait fortement, passant de 50 % au stade du démarrage de l'entreprise à moins de 10 % au stade de l'intensification de la production. L'extensibilité et la capacité des PME à augmenter leur production tout en maintenant la qualité de leurs produits et leurs résultats en matière de livraison posaient également problème.

50. Les consommateurs, les femmes, les jeunes et les PME étaient les principales cibles de la contribution des technologies numériques au développement de l'Afrique. L'intervenante a déclaré que pour atteindre ces cibles, son entreprise avait décidé de créer des marchés en ligne pour les producteurs et les commerçants existants, plutôt que de créer une grande entreprise de vente au détail en ligne sur le modèle, par exemple, de l'entreprise amazon.com. Les entreprises Jexport, Twiga Foods et Janngo Academy, créées dans le but de financer et de faciliter les exportations, portaient leurs fruits. Il convenait d'adopter une approche holistique qui incluait une coopération avec les décideurs et les autres parties prenantes de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) afin de dégager des recettes, de créer des emplois et de renforcer les capacités technologiques.

51. Au cours du débat qui a suivi, une délégation régionale a déclaré que son groupe était très intéressé par les questions de technologie et d'innovation et par les travaux que menait la CNUCED dans ce domaine. La STI était indispensable à un développement inclusif et durable. S'exprimant au nom de son groupe, le représentant a demandé à la CNUCED d'appuyer le renforcement des capacités en matière de transfert, d'absorption et de diffusion des technologies. Il a également préconisé la mise en place d'un environnement international favorable qui prévoirait notamment des mesures d'appui à l'élaboration d'une meilleure politique de la STI et au resserrement de la coopération avec les partenaires de développement. Le nombre de résultats positifs enregistrés en Afrique qui ont été présentés dans le cadre de la réunion-débat était encourageant, et des possibilités d'apprentissage existaient également dans d'autres régions. Il importait tout particulièrement de se pencher sur les effets des changements climatiques sur l'Afrique et, plus généralement, sur les obstacles à surmonter pour atteindre les ODD. Le représentant a salué, au nom de son groupe, le programme de travail de la CNUCED sur la politique de la STI, les évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique et l'organisation prochaine de la semaine du commerce électronique en Afrique.

52. Un autre représentant a félicité la CNUCED d'apporter un appui dans le domaine de la politique de la STI. Son pays reconnaissait la nécessité de moderniser son cadre directif afin de tirer parti des progrès technologiques faits à l'échelle mondiale. Il était essentiel que les comportements des pouvoirs publics, des entreprises et du grand public évoluent, ce qui pouvait passer par l'établissement d'un partenariat entre toutes les parties prenantes.

53. Un représentant a déclaré que les PME en phase de démarrage se heurtaient à des difficultés en matière d'infrastructure et de financement. Les infrastructures de base telles que l'électricité et l'énergie étaient essentielles au développement numérique, mais elles étaient insuffisantes dans de nombreux pays. Le transfert de technologie des pays développés vers les pays en développement constituait un autre défi. Il fallait relancer les efforts entrepris dans ces domaines pour faire en sorte que la STI contribue au développement.

54. Un autre représentant a noté que les technologies naissantes étaient un facteur de développement. Ces technologies remettaient en cause les méthodes anciennes et traditionnelles, en particulier la façon dont l'activité économique était exercée dans divers domaines tels que le commerce et l'agriculture. L'état d'esprit, le financement et le capital humain devaient aussi être améliorés. L'un des principaux problèmes était celui de la mise en relation des universités et des branches d'activité. De nombreuses initiatives avaient été lancées. Le Kenya, le Nigéria et l'Afrique du Sud enregistraient des succès. Les décideurs rencontraient toutefois d'importantes difficultés. L'une d'elles concernait l'éducation, en particulier la façon dont les étudiants des universités pouvaient acquérir une expérience utile à leur futur emploi. L'appui de la CNUCED était indispensable au développement des relations et de la collaboration aux niveaux local et international.

55. Un représentant a reconnu que les parties prenantes de nombreux pays rencontraient les mêmes problèmes que les décideurs et que, pour régler ces problèmes, il fallait adopter une approche holistique et positive. Il était nécessaire de soutenir l'intelligence artificielle, ce que pouvait faire la Banque africaine de développement.

56. Un autre représentant a déclaré qu'il fallait mettre en place et maintenir des écosystèmes d'innovation nationaux et régionaux solides, en particulier dans les pays en développement, afin de soutenir les entreprises protectrices et innovantes, car elles étaient essentielles à l'intégration des chaînes de valeur en particulier. Pour stimuler un développement socioéconomique durable aux niveaux national et régional, il importait aussi de déterminer le potentiel d'intégration de la chaîne de valeur aux niveaux local et régional. L'écosystème national de l'innovation, qui faisait partie de la politique nationale de la STI que le pays du représentant avait commencé à mettre en œuvre début 2017, visait à garantir le passage d'une économie axée sur l'efficacité à une économie fondée sur la connaissance et l'innovation d'ici à 2025.

E. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers

(Point 6 de l'ordre du jour)

57. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a rendu compte des progrès accomplis dans la promotion et dans le renforcement des synergies entre les trois piliers des travaux de la CNUCED dans le domaine de l'investissement et du développement des entreprises. Il a dit que la publication intitulée *Results and Impact Report 2018*, que la Division avait élaborée pour la session, décrivait les principales réalisations et incidences découlant de l'exécution des mandats du Maafikiano de Nairobi.

58. La Division avait réalisé des avancées majeures en mettant en application les principes de la gestion axée sur les résultats, considérés comme une pratique optimale par les auditeurs et évaluateurs indépendants, tels que le Bureau des services de contrôle interne et le Corps commun d'inspection. Récemment, le programme de la Division a fait l'objet d'une réorientation stratégique ; alors que l'investissement étranger direct était auparavant privilégié, l'accent était désormais mis sur l'ensemble de la chaîne d'investissement, car il était nécessaire d'associer toutes les parties prenantes à la mobilisation et à l'orientation des fonds vers les ODD. Dans le cadre de ce programme, la Division avait adopté une approche transversale pour aider les États membres à progresser vers la réalisation des ODD. L'investissement était une condition préalable nécessaire dans tous les secteurs correspondants et favorisait ainsi les partenariats et les synergies avec un large éventail d'organisations régionales et d'organisations sises à Genève. On avait également adopté une approche axée sur les moyens d'action grâce à l'élaboration d'instruments de nouvelle génération tels que le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable de la CNUCED et le document sur la réforme concernant le régime international d'investissement, utilisé par 150 États membres.

59. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique a présenté les activités relatives aux trois piliers. Les publications phares et autres rapports faisaient partie du pilier des travaux de recherche. Par exemple, le *Technology and Innovation Report 2018* (Rapport sur la technologie et l'innovation) portait sur les technologies de pointe au service du développement. Il serait suivi du *Rapport 2019 sur l'économie numérique, de notes*

techniques, de notes de synthèse et de la série intitulée *Current Studies on Science, Technology and Innovation*, qui porterait sur l'énergie durable et le développement des compétences numériques.

60. En ce qui concerne le pilier de la coopération technique, les activités de la Division dans le domaine de l'économie numérique avaient été fructueuses et efficaces. La stratégie nationale de commerce électronique de l'Égypte était achevée et l'examen de la politique en matière de TIC de quatre autres pays était en préparation ou en cours. Des évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique avaient été effectuées dans 15 pays. Le commerce électronique et la collaboration sur la plateforme eTrade for All avaient été étendus à 31 partenaires. S'exprimant au nom de la CNUCED, la Directrice a remercié les Gouvernements allemand et suédois et le Cadre intégré renforcé d'avoir financé ces travaux. Le programme de cyberdroit portait sur un certain nombre de questions, notamment l'identité numérique et la sécurité des données. Des travaux techniques sur la politique de la STI avaient été menés en partenariat avec le Gouvernement chinois (deux ateliers réunissant 32 décideurs de 16 pays formés) et avec des organismes des Nations Unies et des partenaires de développement. Des examens de la politique de la STI étaient en cours dans deux pays africains et plusieurs autres étaient en préparation.

61. En ce qui concerne le pilier de la formation de consensus, la Commission de la science et de la technique au service du développement, dont la CNUCED assurait le secrétariat, jouait un rôle central. Ses thèmes prioritaires actuels étaient le rôle de la STI dans l'édification de sociétés résilientes et les incidences de l'évolution rapide des technologies sur la réalisation des ODD. La quatrième semaine du commerce électronique s'était tenue en avril 2018 et prendrait une dimension régionale lors de sa première semaine du commerce électronique en Afrique, en décembre 2018. En outre, la Division contribuait activement aux débats sur la technologie qui se tenaient à l'Assemblée générale et avait participé à divers forums interinstitutions tels que le troisième Forum multipartite sur la STI et le Mécanisme de facilitation des technologies de l'Équipe spéciale interinstitutions sur la STI au service des ODD.

62. La Directrice a informé les États membres que les ressources, en particulier le personnel travaillant dans ces activités, étaient sollicitées, au-delà des capacités, et que l'ampleur de certains programmes et projets devrait être réduite si la situation n'évoluait pas.

63. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentants se sont dits favorables aux activités de la CNUCED dans le domaine de la technologie et ont demandé que davantage de ressources soient allouées à ce programme de travail.

F. Questions diverses

(Point 7 de l'ordre du jour)

Projet d'ordre du jour de la onzième session

64. La Commission a décidé que le Conseil du commerce et du développement, sur la recommandation de son Bureau, établirait l'ordre du jour.

III. Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

65. La dixième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement a été ouverte au Palais des Nations, à Genève, le 3 décembre 2018, par M. Farukh Amil (Pakistan), qui avait présidé la Commission à sa neuvième session.

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

66. À sa séance plénière d'ouverture, le 3 décembre 2018, la Commission a élu le Bureau ci-après :

Président : M. Refiloe Litjobo (Lesotho)

Vice-Président(e)s : M. Said Meziane (Algérie)

M^{me} Margret Kaemba (Zambie)

M^{me} Johana Méndez (Panama)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

67. À sa réunion plénière d'ouverture également, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (TD/B/C.II/38), qui se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts :
 - a) Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable ;
 - b) Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.
4. L'investissement et l'entrepreneuriat au service du développement.
5. Science, technologie et innovation au service du développement des entreprises.
6. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

D. Séance plénière de clôture

68. En ce qui concerne le libellé proposé du paragraphe 2 des conclusions concertées sur le point 4 de l'ordre du jour, le représentant d'un groupe régional, appuyé par le représentant d'un État membre, a déclaré qu'il était important de mentionner les effets des mesures coercitives unilatérales sur les pays touchés. Ces mesures préoccupaient un certain nombre de pays en développement et avaient de graves répercussions sur le potentiel d'attraction des investissements étrangers directs dans leur pays et sur leur développement économique à long terme. Le représentant d'un autre groupe régional a fait observer que les pays en développement n'étaient pas les seuls pays touchés par ces mesures, car certains pays développés rencontraient les mêmes problèmes.

69. Les représentants sortants de trois groupes régionaux ont remercié le secrétariat de la CNUCED, les États membres et les groupes régionaux de leur coopération et de leur appui pendant la durée de leur mandat, qui s'achèverait à la fin 2018.

**E. Adoption du rapport de la Commission au Conseil
du commerce et du développement**

(Point 8 de l'ordre du jour)

70. À sa séance plénière de clôture, le 6 décembre 2018, la Commission a autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport après la clôture de la session, sous l'autorité du Président. Le rapport serait soumis au Conseil du commerce et du développement pour examen à sa soixante-septième réunion directive, en février 2019.

Annexe

Participation*

1. Les États membres ci-après de la CNUCED étaient représentés à la session :

Albanie	Djibouti	Madagascar
Algérie	Égypte	Maroc
Allemagne	El Salvador	Mozambique
Angola	Équateur	Népal
Arabie saoudite	Espagne	Nigéria
Argentine	Éthiopie	Oman
Autriche	Fédération de Russie	Panama
Bahamas	Gabon	Pologne
Bahreïn	Ghana	Portugal
Bélarus	Guatemala	République arabe syrienne
Bosnie-Herzégovine	Guyana	Serbie
Bulgarie	Iran (Rép. islamique d')	Seychelles
Burkina Faso	Iraq	Soudan
Cabo Verde	Jamaïque	Sri Lanka
Chine	Japon	Togo
Chypre	Jordanie	Trinité-et-Tobago
Congo	Kenya	Venezuela (Rép. bolivarienne du)
Costa Rica	Koweït	Yémen
Côte d'Ivoire	Liban	Zimbabwe
	Lesotho	
	Libye	

2. Les membres de la Conférence ci-après étaient représentés à la session :

État de Palestine

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Organisation de la coopération islamique

4. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Commission économique pour l'Europe

5. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Village Suisse ONG

* Cette liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète est publiée sous la cote TD/B/C.II/INF.10.